DÉPARTEMENT DE LA CHAPIGNI ENVARIGNE LE 23-08-2023 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT **CANTON DE ROYAN**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU JEUDI 10 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois d'août, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU, membres élus

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Gilles CLABAUT, M. Claude DUCHÉ, Mme Christiane FOUCHER, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, membres nommés

Absents excusés :

Mme Madeline TANTIN

Date des convocations : 1er août 2023

Membres en exercice: 17

Membres présents: 16

Nombre de votants : 16 Abstention: 0

N° 23-107

Pour : 16

OBJET: FOYER ETANG - Modification de la composition du Conseil de la Vie Sociale

Vu l'article L.311-6 et D.311-3 à D.311-32-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF),

Vu la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Contre: 0

Vu le Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du CASF,

Vu la délibération n°2004/52 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 14 juin 2004,

Vu le décret "2005-1367 du 2 novembre 2022 portant modifications pour certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) relatives au conseil de la vie sociale et autre formes de participation institués à l'article L.311-6 du CASF,

Vu le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation,

Vu l'avis favorable du Conseil de la Vie Sociale en date du 17 juillet 2023,

Le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 modifie et élargit la composition du CVS à compter du 1er janvier 2023. Il en modifie également le fonctionnement et élargit son champ de compétences.

Ainsi, il élargit la consultation obligatoire de ces conseils sur de nouvelles questions comme :

- o L'élaboration ou la révision du règlement de fonctionnement et du projet de l'établissement, plus particulièrement sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.
- o La nouvelle procédure d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS), pour laquelle il sera entendu, informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place;
- L'examen des résultats des enquêtes de satisfaction des ESSMS ;

Quant à sa composition, l'acte instituant le CVS en fixe le nombre et la répartition des membres titulaires et suppléants. Aux termes de l'article D.311-5 du CASF, le CVS comprend au moins :

6 représentants des personnes accueillies (3 titulaires et 3 supplé après de réception en préfecture 107-DE

Date de télétransmission : 16/08/2023 Date de réception préfecture : 16/08/2023

2 représentants du personnel (1 titulaire et 1 suppléant)

1 représentant de l'organisme gestionnaire, soit le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

MISE EN LIGNE LE 23-08-2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'abroger la délibération n°2004/52 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 14 juin 2004,
- d'approuver la modification de la composition du Conseil de la Vie Sociale de la résidence autonomie de l'Etang.

Fait à ROYAN, le 10 août 2023

Pour le Conseil d'Administration

NAL PAPrésident du CCAS,

Maire de Royan SO

ROYAN 17200

PO Patrick MARENGO

Certifié exécutoire compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, le 16/08 (2023 Certifié conforme

Centre Communal d'Action sociale de Royan le 21/08/2023

Par délégation du Président

La Directrice du CCA\$ Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture 017-261700116-20230810-DEL-23-107-DE Date de télétransmission : 16/08/2023 Date de réception préfecture : 16/08/2023